



DEPARTEMENT
DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

CANTON DE
DEUIL-LA BARRE

VILLE DE GROSLAY



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 MARS 2017

Présents :

M. Joël BOUTIER – Mme. Christine MORISSON(arrivée 20h32) – M. Christian VAUTHIER – Mme. Odette PLA - M. Guy DUMONT – Mme. Claudine STEINMANN –M. Pierre FARCY – M. Jean SZEWCZYK - M. Claude SAGE - M. Yann ALEXANDRE – Mme. Régine JOYEAU – Mme. Véronique COLLIN – Mme. Samia MEZIANI –Mme. Jocelyne CHAVAROT – Mme. Marie JOLY(arrivée 20h35) - Mme. Lucienne LANGLET – Mme. Marion NICOLAS MARTEL - M. Lucien CORINTHE - M. Nicolas GRANVAL –M. Marc CLOUET - M. Patrick CANCOUËT– M. Alexandre MENSALES(arrivée 20h45)

Absents excusés :

M. Jean-Pierre TARAMARCAZ - M. Nicolas IZAK -M. Stéphane PEGARD – Mme. Ouahiba AGGAR – M. Marc POIRAT – Mme. Céline MENARD - Mme. Marie LEGER-GUERREE

Pouvoirs :

M. Jean-Pierre TARAMARCAZ à M. Pierre FARCY
M. Nicolas IZAK à M. Claude SAGE
M. Stéphane PEGARD à M. Guy DUMONT
M. Marc POIRAT à M. Nicolas GRANVAL
Mme. Céline MENARD à Mme Odette PLA
Mme. Marie LEGER-GUERREE à M. Lucien CORINTHE

Secrétaire de séance : M. Patrick CANCOUËT

Date de la convocation au Conseil Municipal : 10 MARS 2017

**Affiché dans les panneaux administratifs,
Le 23 MARS 2017**

Vu, le Secrétaire de Séance,


Patrick CANCOUËT

Le Maire,


Joël BOUTIER





I – DIRECTION GENERALE (Dossiers présentés par M. le Maire)

Désignation du Secrétaire de séance

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Vu le procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **DESIGNE** M. Patrick CANCOUET par ordre alphabétique de la liste du Conseil Municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil Municipal du 16 mars 2017

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 2 FEVRIER 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 2 FEVRIER 2017

Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation :

Décision n°2017-04 : signature du marché public en procédure adaptée, conclu à compter de la date de mise en place du BIV Série2 800 FTTO 6M, en Fibre Optique, pour une durée de 3 ans, avec la société ORANGE, dont le siège social est 78, rue Olivier de Serres, 75015 Paris, pour l'abonnement sur 8 canaux FTTO 6 M (pour le PABX et accès internet), 30 SDA (attribution des numéros des lignes téléphoniques directes sur le PABX), communication illimitée vers les lignes fixes, national et mobiles (à partir des lignes téléphoniques rattachés au standard téléphonique de la Mairie), pour un montant forfaitaire mensuel de 804,80 € H.T. (huit cent quatre euros et quatre-vingt centimes HT), soit 965,76 € T.T.C. (neuf cent soixante-cinq euros et soixante-seize centimes T.T.C.) et le frais de modification sur PABX suite au passage du FTTO 6Mo pour un montant du 150 € HT (cent cinquante euros HT), soit 180 € TTC (cent quatre-vingt euros TTC).

Décision n°2017-05 : modification de la régie de recettes du service socio-culturel créée le 1^{er} février 2005 en une régie de recettes d'un montant de 3 000 € mensuel et d'avances d'un montant de 300 € mensuel afin de permettre l'encaissement des recettes de locations de salles, la vente de billets d'entrée et les participations au titre de sponsoring d'entreprises ou commerces dans le cadre des différentes manifestations organisées par la ville de GROSLAY à caractère festif, culturel, sportif, de loisirs., et d'autoriser les dépenses liées à la mise en place de ces dites animations. Cette régie de recettes et d'avances sera créée par arrêté du Maire

Décision n°2017-06 : consentir à Madame Emilie KUSA la mise à disposition d'un logement de type F2 d'une surface de 45,75m² situé 11 place de la Libération, 2^{ème} étage, bâtiment B. Cette mise à disposition est consentie moyennant un montant forfaitaire de 277,25 € (deux cent soixante-dix-sept euros vingt-cinq centimes), charges non incluses, payable sur appel de Monsieur le Percepteur de Montmorency pour la période du 13 février 2017 jusqu'au 31 décembre 2017.

Décision n°2017-07 : accepter et signer le contrat, conclu à compter de sa date de signature pour une durée de trois ans, avec la Société DEFI INFORMATIQUE, Développement Etude Formation Intégration, 2 rue de l'Euron 54320 MAXEVILLE pour la période comprise entre le 01-01-2017 et jusqu'au 31-12-2020 pour un montant annuel de 3169,21 € HT soit 3 803,05 € TTC.

Ce contrat assure l'assistance technique par téléphone concernant :

- ✓ Les renseignements par téléphone relatifs à l'utilisation des logiciels,
- ✓ La correction des anomalies constatées au niveau des logiciels, mais non leurs effets jusqu'au jour de leur découverte, la reprise des dernières sauvegardes valides,
- ✓ L'assistance à la reprise des sauvegardes (dernières valides) après erreurs de manipulation,
- ✓ L'assistance à la reprise des sauvegardes (dernières valides) après coupure de courant,
- ✓ Le transfert des applications en cas de changement de matériel ou d'évolution de la configuration si ceux-ci sont effectués par DEFI Informatique
- ✓ Les communications des informations sur les produits existants et sur les nouveaux produits,
- ✓ Un accès prioritaire au SUPPORT TECHNIQUE nous sera accordé. Cette priorité entrera également en vigueur pour les modifications de logiciels et les éventuelles livraisons de matériels.

Décision n°2017-08 : Désigne le cabinet d'avocats Gentilhomme afin de représenter la ville de Groslay dans l'affaire « GROSLAY C / Epoux PIANT – 2017022 ». Les frais s'élevant à la somme de 1 500,00 euros HT soit 1 800,00 euros TTC (mille huit cent euros).



Décision n°2017-09 : accepter et de signer le contrat, conclu à compter de sa date de signature pour une durée de trois ans, avec S.A.S MOTIV'SOLUTIONS 14 rue Gambetta 78 600 MESNIL LE ROI pour une période de 3 années scolaires soit année 2016-2017 ; année 2017-2018 ; année scolaire 2018-2019 pour un montant de 6 021.00 € HT soit 7 225.20 € TTC. Ce contrat assure pour les vidéoprojecteurs des écoles :

- ✓ Support technique et assistance à J+3,
- ✓ Prise en main à distance pour analyse et détection du problème,
- ✓ Remplacement du matériel défectueux,
- ✓ Maintenance préventive : intervention semestrielle pour maintenance préventive globale

Décision n°2017-10 : Mise à disposition d'un local commercial avec vitrine, situé au n°5/7 de la rue du Général Leclerc (RDC) pour une surface de 17 m² à Monsieur Pascal BOUTRY « Au relais fleuri ». La mise à disposition est consentie pour une durée de 15 jours à compter du mercredi 8 mars 2017 et ce, à titre précaire et gracieux.

Décision n°2017-11 : demander l'octroi de subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2017 (40 % du montant HT) au vu de la proposition de la société MOTIV'SOLUTIONS pour l'acquisition du matériel nécessaire pour l'équipement en vidéoprojecteurs de 3 classes à l'école A. Daudet et 2 classes à l'école primaire des Glaisières, d'un montant de 15 752,00 € HT.

Décision n°2017-08 :

M. CANCOUET demande des précisions sur ce dossier. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un pré-contentieux sur une propriété située le long du Chemin longeant le magasin GIFI donnant sur l'Avenue de la République, lié à des infiltrations. Le propriétaire a réalisé de nombreux travaux de remise en état et en demande le remboursement à la commune. La commune défend ses intérêts sans minimiser le préjudice de l'administré.

Débat d'Orientations Budgétaires 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal de la ville de GROSLAY **prend acte du débat d'orientations budgétaires**, qui a eu lieu le **jeudi 16 mars 2017**, suite à la présentation des grandes orientations et propositions par Madame MEZIANI, Déléguée aux questions budgétaires et Monsieur le Maire, conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire cède la parole à Mme MEZIANI pour la présentation des orientations budgétaires 2017.

Mme MEZIANI rappelle le contexte national et international. La situation française en 2017 est particulière : année électorale avec les élections présidentielles, législatives et sénatoriales, une fin de mandature présidentielle en crise, un Président de la République sortant qui ne se représente pas pour un nouveau mandat, un budget national en pleine crise (déficit > à 3 %), le chômage, la dette, une croissance au-dessous de la moyenne Européenne. En 2017, l'Etat réduit certes de moitié (1 milliard) par rapport à 2016 l'effort financier demandé aux communes et à leurs groupements au titre du redressement des comptes publics. Mais la situation financière des communes reste contraignante face à une baisse continue de la Dotation Globale de Fonctionnement depuis 2014. Ce sont 11 milliards d'euros enlevés par l'Etat aux collectivités pour la période 2015-2017, dont 6,16 milliards supportés par le bloc communal (35 800 communes). La réforme de la DGF prévue par le Gouvernement est renvoyée à un hypothétique projet de loi de financement des collectivités en 2018. Il y a une légère progression de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) et/ou de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) pour environ 180 millions d'euros. Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales (FNPRI) est stable aux alentours d'1 milliard d'euros. Il faut noter également le soutien à l'investissement local et plus particulièrement la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) qui atteint environ 1 milliard d'euros, ainsi d'ailleurs que l'élargissement de l'assiette de Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et voiries. Le FCTVA national est en baisse de 9 % par rapport à 2016 du fait de la diminution des investissements publics locaux en 2015. La revalorisation des bases locatives servant de base de calcul aux impôts locaux (taxes d'habitation et taxes foncières) a été fixée à + 0,4 % en 2017 (contre 1 % en 2016).

En vue de réduire les déficits les Gouvernements successifs tentent d'atténuer la hausse des dépenses en incluant les collectivités territoriales devant participer à l'effort de contribution au redressement des finances publiques. Dans le cadre du plan d'économies de 50 Mds € (programmé sur 2015/2017) les concours financiers devaient diminuer à hauteur de 11 milliards € de façon continue jusqu'en 2017. Cela s'est concrétisé (après une diminution en 2014 de 1,5 milliard) par une



baisse de 3,7 milliards de 2015 à 2016. En 2017 la baisse devait être également de 3,7 milliards €. Cependant lors du congrès des maires le Président de la République a annoncé que la baisse des dotations pour 2017 sera réduite de moitié pour les communes et Intercommunalités. Cette mesure est introduite dans le Projet de loi de finances 2017.

En ce qui concerne GROSLAY, l'année 2017 sera une année de transition entre les projets et leur réalisation par la mise en œuvre des études nécessaires et obligatoires pour nombre d'entre eux, avant de commencer leur réalisation.

Le dossier d'aménagement du centre-ville poursuit sa réalisation : le bâtiment d'habitation est dans sa phase finale. La structure crèche (330 m² et 2 jardinets) sera livrée pour avril 2017 à la Maison Bleue avec la création de 40 berceaux pour une ouverture au 4 septembre 2017. L'ouverture de la surface commerciale est également prévue pour le 2nd semestre 2017. La réalisation des locaux pour les écoles avance et ils permettront d'accueillir nos enfants pour septembre 2018. L'aménagement de la Place de la Libération, avec l'extension de la salle des fêtes, la création de 2 parkings et la réadaptation des infrastructures, vient d'être étudié en commission d'urbanisme. Le dossier de financement est en cours de finalisation. Le Contrat d'Aménagement Régional sera déposé à la région et au département dans les prochains mois.

Concernant la réalisation de la future Maison des Associations et de la Jeunesse, le dossier a été approuvé par les commissions. Nous entrons en 2017 dans la phase de marchés publics, en vue de la réalisation effective en 2018/2019.

Le dossier de la rue de Montmorency est terminé : il reste à réaliser la rétrocession du parking le long de la rue Raoul Duchêne à la commune.

Le futur projet d'habitation qui verra le jour à la gare a pris un peu de retard, mais au cours du 1er semestre 2017 nous devrions voir la phase de démolition de l'actuel bâtiment, avec un démarrage de construction du nouveau bâtiment pour le 2nd semestre 2017.

L'aménagement du Parc des Gallerands a démarré depuis décembre 2016 et sera terminé au 1er semestre 2017 au plus tard.

Le projet d'accueil des populations sédentaires et semi-sédentaires avance bien et la construction de 3 aires d'accueil à l'habitat adapté vient de démarrer pour se poursuivre en 2018, avec un achèvement prévu fin 2018, début 2019.

Il est prévu au BP 2017 de poursuivre l'isolation phonique et thermique des bâtiments communaux (crèche, presbytère, école maternelle des Glaisières avec une fin des travaux prévue au dernier trimestre 2017.. une 2ème phase se fera en 2018 pour l'école primaire des Glaisières.

Notre action de réduction des dépenses de fonctionnement sur les bâtiments (chauffage, éclairage) se poursuit en 2017, avec des mises aux normes et un investissement de l'ordre de 80 K€ à 100 K€ pour 2017.

La mise en accessibilité se poursuit également avec un programme sur 2 fois 3 ans et un investissement de l'ordre de 100 KF annuels.

Par ailleurs, grâce à notre action et celle de notre EPCI Plaine Vallée, le projet d'aménagement des Monts du Val d'Oise (anciennement Monts de Sarcelles), entre à présent dans sa phase de réalisation ; les 2 permis de construire des bâtiments sont en cours d'instruction ; ils permettront d'accueillir des PME / PMI, ainsi que la fourrière agréée Georget qui déménagera dans les tous prochains mois.

Le réaménagement d'un nouveau carrefour RD 301 / RD 311 par la réalisation d'un giratoire a été validé par le Conseil Départemental du Val d'Oise et présenté en commission d'urbanisme, pour un coût d'environ 1,8 million d'euros financé par le Département, la CAPV/SEMAVO et les aménageurs. Il sera réalisé courant 2018.

Le résultat de l'exercice 2016 est le suivant :

En section de fonctionnement les recettes s'élèvent à 10 803 148 € et les dépenses à 9 928 212 €, soit un excédent de + 874 936 €

En section d'investissement les recettes d'élèvent à 2 958 812 € et les dépenses à 3 660 726 €, soit un déficit de - 701 914 €.

Le résultat comptable de l'exercice 2016 s'élève ainsi à + 173 022 €

Les prévisions budgétaires pour 2017 sont les suivantes :



En section de fonctionnement : le Budget Prévisionnel de fonctionnement arrêté et présenté s'élève à environ 10 213 000 euros, qui ne peut se comparer à celui de 2016 pour 14 340 000 euros qui enregistrait pour 3,573 K€ d'écritures liées au prêt structuré à la demande de Monsieur le Trésorier.

De plus, pour être objectif, il conviendrait de retrancher à ce montant les écritures pour ordres, ainsi que le résultat positif de 2016, soit environ 0,840 million d'euros, soit un montant arrêté pour 2017 d'environ 10 millions d'euros.

C'est donc un budget de fonctionnement en légère baisse et maîtrisé qui est présenté et arrêté pour le DOB.

Les recettes de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	Montants en €
002	Résultat de fonctionnement 2016 reporté	173 000
013	Réduction des remboursements sur rémunération du personnel par notre assurance	90 000
042	Ecritures pour ordre (pour mémoire)	89 000
070	Produits de services du Domaine et ventes diverses <i>Seul le compte 70323 (redevances d'occupation du domaine public) est proposé en baisse significative de 66 600 € perçus à 20 000 € (environ 45 000 € liés aux 2 opérations immobilières de la Place de la Libération et celle de la gare)</i>	833 000
73	Impôts et taxes <i>Il est à noter une légère baisse d'environ 1 % par rapport au réalisé 2016 A relever au compte 73111 (TH – FB – FNB) pour la 2^{nde} année consécutive Aucune augmentation des taux / part communale Seul 0,4 % en progression sur les bases votées par le Gouvernement est pris en compte Pour tous les autres comptes par matière, aucune modification significative, sauf pour le compte 7381 (taxe additionnelle droits de mutation) pris en compte pour 350 K€ au lieu de 447 K€ réalisés en 2016 Année tout à fait exceptionnelle en la matière</i>	6 161 000
74	Dotations, subventions et participations <i>Arrêté et réalisé en 2016 à 2 682 000 euros, soit une baisse d'environ 9,5 % Cela est dû principalement à DGF en baisse de 100 000 € (-10 %), et pour la différence par l'impact des baisses diverses prévisionnelles de l'Etat (régions, départements, syndicats)</i>	2 404 000
75	Autres produits de gestion courante <i>sensiblement identiques au réalisé 2016</i>	100 000
76	Produits financiers <i>Dont 300 K€ de la dotation de l'Etat, année 2017</i>	301 000
77	Produits exceptionnels <i>En légère baisse par rapport au réalisé 2016 de 84 000 euros</i>	62 000
Total prévision recettes / section de fonctionnement		10 213 000



Les dépenses de fonctionnement

Là encore il s'agit d'un budget et de dépenses prévisionnelles en légère hausse qui est proposé, dont il convient d'en mesurer les impacts. Le BP 2016 était à 9 900 000 euros, celui de 2017 à 10 213 000 euros

Chapitre	Intitulé	Montants en €
011	Charges à caractère général <i>Comme en 2015, c'est grâce aux nombreuses actions de rationalisations menées en 2016 et qui seront entamées en 2017, que ce chapitre budgétaire représentant environ 1 tiers de l'ensemble de nos dépenses de fonctionnement est proposé pour 3 020 K€ au lieu de 3 400 K€ réalisés.</i> <i>Cette participation de tous à contenir nos dépenses doit être un objectif prioritaire cette année 2017</i>	3 024 300
012	Charges de personnel et frais assimilés <i>En augmentation tant par rapport au prévisionnel 2016 pour 4 570 K€ et au réalisé de 4 250 K€ qui s'explique de la manière suivante :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Reclassement de 3 catégories (A, B, C) en 2017 - Transfert prime-point (impact sur 13^{ème} mois) - RIFSEEP * (nouveau régime indemnitaire) - Assistantes maternelles (indemnités de départ) - Archivage du CIG - GVT (turn-over échelons, etc) 	4 565 000
014	Atténuations de produits Montant semblable à celui de 2016 (80 000 €)	85 000
022	Dépenses imprévues	2 000
023	Virement à section d'investissements	288 000
042	Opérations d'ordre de transferts	840 400
65	Autres charges de gestion courante <i>6531/33/35 : le compte indemnités + coût retraite et formation des élus reste stable à environ 110 K€</i> <i>6553 : Service incendie en très légère progression de 1 % à 143 500 €</i> <i>657362 : CCAS pour 263 000 € (progression de + 2 % par rapport à 2016)</i> <i>6574 : arrêté à 212 600 € mais dont il convient de savoir qu'une enveloppe parlementaire a été octroyée à la demande de la ville auprès de l'OCSLC pour 5 000 €</i> <i>Le montant total pour les associations en 2016 reste stable par rapport au montant de 2015</i>	839 200
86	Charges financières <i>Le rattachement des ICNE est en légère diminution par rapport à 2016.</i> <i>Le montant des intérêts de l'ensemble de nos prêts est en diminution par rapport à 2016</i> <i>(2017 : 424 440 € / 2016 : 440 659 €)</i>	425 100
67	Charges exceptionnelles <i>Sans grand changement par rapport à 2016</i>	144 000
Total prévision dépenses / section de fonctionnement		10 213 000 €

**En section d'investissement :**

Le Budget Prévisionnel 2016 était de 10 537 670 euros (y inclus le prêt structuré et l'achat COFIRI (ex SOMAPACK). Il est donc impossible de le comparer au montant du Budget Prévisionnel 2017 arrêté à 3,7 millions d'euros. Toutefois, entre le réalisé 2016 et ce prévisionnel, il est en baisse et ne comporte aucune inscription d'emprunt nouveau.

Recettes d'investissement :

Chapitre	Intitulé		Recettes en €
024	Foncier non bâti Foncier bâti	345 000 465 000	810 000
13	Subventions d'investissements reçues : - ADP - Eglise - Accessibilité - Parc des Gallerands - Amendes de police	470 000 6 000 60 000 77 000 7 000	620 000
021	Virement de section de fonctionnement		288 000
10	Dotations fonds divers et réserves - (10068) Affectation recettes - (10222) FCTVA - (10223) TLE	701 913 180 000 210 000	1 091 913
040 et 041	Opérations pour ordre : - 040 : opérations d'ordres - 041 : opérations patrimoniales	840 400 51 887	892 287
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENTS			3 702 200



Dépenses d'investissement :

Concernant nos dépenses, la même remarque de comparaison par rapport au budget prévisionnel de 2016 de 10,4 K€ et celui de 2017 arrêté à 3,7 K€ n'est pas possible.

Toutefois, pour être objectif, il convient de retrancher du montant prévisionnel des dépenses de 3,7 K€ le remboursement de l'annuité des prêts de 825 K€ (le fonds de concours de l'Etat « prêt structuré » en recettes de fonctionnement de 300 K€), soit une annuité nette de 537 K€, et c'est donc un investissement prévisionnel net de 2,9 K€ qu'il convient de retenir

Chapitre	Intitulé		Dépenses en €
001	Résultat reporté 2016		701 913
20	Eglise Informatique city-web Reste à réaliser	15 000 9 000 24 174	48 174
21	Foncier non bâti Honoraires (Place de la Libération, Maison des Associations) Informatique / portables Sports - vitabris Tentes Logiciel état-civil Scolaire : rideaux Reste à réaliser	230 000 160 000 6 000 4 500 3 500 2 000 10 000 2 856	418 586
23	VEFA (scolaire K&B) Parc des Gallerands ADP Voirie Chauffage Electricité Accessibilité Reste à réaliser	230 000 508 000 478 543 100 000 63 000 82 000 100 000 6 000	1 567 543
1641	Emprunt		825 000
040 et 041	Opérations pour ordre		140 712
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS			3 702 198

En conclusion, malgré le contexte national très incertain lié aux baisses très importantes des ressources de l'Etat (DGF) d'une part, et aux différentes élections à venir (présidentielles, sénatoriales, législatives) d'autre part, le budget prévisionnel présenté en débat ce jour se veut très prudent et réaliste.

Il a été possible de le concevoir tout d'abord grâce à un résultat 2016 positif d'environ 173 000 euros, construit sur une continuité des mesures tendant à réduire les frais de fonctionnement grâce à la rationalisation de nos dépenses.

Il sera également possible de ne pas emprunter en 2017 auprès d'établissements bancaires et de ne pas augmenter le taux d'imposition (TH, FB, FNB) pour la 2^{ème} année consécutive.



Notons que la dépense d'acquisition de la rue Carnot - ex locaux SOMAPACK - achetés en 2016 pour 1 million d'euros, devrait trouver la fin du portage sur 2018, un investisseur-aménageur ayant déjà envoyé sa proposition d'acquisition pour 1,050 million d'euros. Cette vente devrait intervenir courant 2018.

Tout comme les années précédentes, il conviendra de suivre ce budget au quotidien avec une grande rigueur et fermeté, avec parfois une nécessité de retarder ou annuler certaines dépenses, tout en s'assurant que l'ensemble des quelques ressources à percevoir seront réalisées.

Monsieur le Maire remercie Mme MEZIANI et rappelle en conclusion de cet exposé les principales orientations : un résultat excédentaire en 2016, pas d'emprunt prévu pour 2017, pas de progression du taux de la fiscalité locale. L'acquisition du 8-12 rue Carnot a été honorée sur 2016. Grâce au travail mené par la commune avec l'aide de la CAPV, un promoteur a fait une offre d'acquisition pour 1 050 000 €, prenant en compte les frais de portage et frais divers pris en charge par la commune. Ce montant ne sera pas inscrit sur l'exercice 2017 par prudence mais viendra en réserve sur le budget 2018 pour régler les dépenses engagées pour les projets de la Place de la Libération et de la Maison des Associations et de la jeunesse.

M. CANCOUET remercie Mme MEZIANI pour cette présentation claire et remercie Monsieur le Maire pour la non-progression des impôts locaux.

Monsieur le Maire indique qu'une progression de 1% aurait rapporté 43 000 €. Il préfère poursuivre la compression des dépenses de fonctionnement pour dégager de l'investissement, mais il rappelle que la DGF a encore baissé de 100 000 €, que tous les financements des partenaires sont en baisse et qu'il convient de rester vigilant à ne pas arriver à l'effet ciseau où les dépenses progressent plus que les recettes. La décision de ne pas faire progresser le taux ne sera peut-être plus possible dans les années qui viennent. Le programme des investissements engagés est maintenu même s'il y aura des ajustements au fur et à mesure. Il s'agit d'un débat sur un budget prévisionnel, avec une inconnue : le résultat des élections présidentielles. Il pense que quel que soit le président qui sera élu, l'effort demandé aux collectivités territoriales sera aussi important, voire supérieur. La commune tend vers une rationalisation de son budget (renégociation des contrats...) mais la marge de manœuvre est limitée puisque 85% du budget est incompressible. La commune doit également s'assurer sur des risques nouveaux liés au numérique.

M. SZEWCZYK signale que d'autres communes décalent ou suppriment leurs investissements pour éviter de faire progresser la pression fiscale.

Monsieur le Maire rappelle que le projet du Parc des Gallerands a été décalé de quelques mois. S'agissant du projet de la Place de la Libération, rien ne dit que nous ne soyons pas obligés de le différer.

M. CLOUET s'inquiète du montant des travaux du Parc des Gallerands passés de 300 000 à 500 000 €, ce qui lui paraît bien cher. Monsieur le Maire indique que le projet a évolué vers un traitement qualitatif, des espaces de jeux pour les enfants, un aménagement sécurisé (clôtures, portails...). Il rappelle que la commune a obtenu le foncier gracieusement.

M. FARCY indique qu'il n'y a pas de baisse de subvention pour les associations.

Monsieur le Maire précise qu'il y a une baisse de 5 000 € pour l'Office, compensée par une réserve parlementaire qu'il a réussi à obtenir du même montant. Il tient à indiquer que les subventions aux associations ne sont pas figées, que les associations doivent comprendre les contraintes de la ville et que celle-ci est toujours à leurs côtés pour leur apporter aide et soutien lorsqu'elles en ont besoin.

Levée de la séance à 21h14



N° d'ordre	Récapitulatif des délibérations
17-02-18	Secrétaire de séance
17-02-19	Débat d'Orientations Budgétaires – D.O.B. 2017



CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DU PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU 16 MARS 2017

Mme/M	Prénom	NOM	Fonction	Signature
Monsieur	Joël	BOUTIER	Maire	
Madame	Christine	MORISSON	Maire-Adjoint	
Monsieur	Christian	VAUTHIER	Maire-Adjoint	
Madame	Odette	PLA	Maire-Adjoint	
Monsieur	Guy	DUMONT	Maire-Adjoint	
Madame	Claudine	STEINMANN	Maire-Adjoint	
Monsieur	Pierre	FARCY	Maire-Adjoint	
Monsieur	Jean-Pierre	TARAMARCAZ	Maire-Adjoint	Pouvoir M. Pierre FARCY
Monsieur	Jean	SZEWCZYK	C. Municipal	
Monsieur	Claude	SAGE	C. Municipal	
Monsieur	Yann	ALEXANDRE	C. Municipal	
Madame	Régine	JOYEAU	C. Municipale	
Madame	Véronique	COLLIN	C. Municipale	
Monsieur	Nicolas	IZAK	C. Municipal	Pouvoir M. Claude SAGE
Madame	Samia	MEZIANI	C. Municipale	
Monsieur	Stéphane	PEGARD	C. Municipal	Pouvoir M. Guy DUMONT
Madame	Ouahiba	AGGAR	C. Municipale	Absente
Madame	Jocelyne	CHAVAROT	C. Municipale	
Madame	Marie	JOLY	C. Municipale	
Madame	Lucienne	LANGLET	C. Municipale	
Madame	Marion	NICOLAS MARTEL	C. Municipale	
Monsieur	Lucien	CORINTHE	C. Municipal	
Monsieur	Nicolas	GRANVAL	C. Municipal	
Monsieur	Marc	POIRAT	C. Municipal	Pouvoir M. Nicolas GRANVAL
Monsieur	Marc	CLOUET	C. Municipal	
Monsieur	Patrick	CANCOUET	C. Municipal	
Madame	Céline	MENARD	C. Municipale	Pouvoir Mme Odette PLA
Madame	Marie	LÉGER-GUERRÉE	C. Municipale	Pouvoir M. Lucien CORINTHE
Monsieur	Alexandre	MENSALES	C. Municipal	

